

<https://ash42.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article132>



AVS -Les supports Budgétaires

- Les accompagnants - Informations Administratives -



Date de mise en ligne : mercredi 14 décembre 2016

Copyright © S P D E I 42 - Tous droits réservés

AVS -Les supports Budgétaires

Les élèves en situation de handicap peuvent être accompagnés dans le cadre de 2 supports budgétaires.

		<p>ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - AESH</p> <p>Contrat de droit public</p>		<p>CONTRAT AIDE - CUI-CAE</p> <p>Contrat de droit privé</p>
Employeur	DSDEN Loire (1)	Établissement Public Local d'Enseignement (collèges, lycées)	Établissement Public Local d'Enseignement (collèges, lycées, EREA) ou Établissements d'enseignement privé	
Type d'accompagne ment	collectif – individuel - mutualisé	collectif – individuel - mutualisé	collectif – individuel - mutualisé	
Conditions	Être titulaire d'un diplôme du domaine de l'aide à la personne, ou par dérogation avoir exercé la fonction d'accompagnant dans le cadre de CUI pendant 2 ans.	Éligibilité au Contrat Unique d'Insertion (CUI) – s'adresser à Pôle Emploi ou au conseil départemental		